



## Bulletin officiel n° 39 du 16 octobre 2008

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Administration centrale du MEN et du MESR (RLR : 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 8-10-2008 (NOR : MENA0800799A)

##### Relations avec les associations (RLR : 160-3)

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENE0800787A)

##### Relations avec les associations (RLR : 160-3)

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENE0800788A)

##### Relations avec les associations (RLR : 160-3)

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENE0800789A)

##### Relations avec les associations (RLR : 160-3)

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENE0800790A)

##### Relations avec les associations (RLR : 160-3)

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENE0800791A)

##### Relations avec les associations (RLR : 160-3)

Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENE0800792A)

#### Traitements et indemnités, avantages sociaux

##### Indemnités propres à certaines fonctions (RLR : 204-0c)

Classement des collèges

arrêté du 9-10-2008 (NOR : MENE0800795A)

##### Indemnités propres à certaines fonctions (RLR : 204-0c)

Classement des lycées et écoles de métiers

arrêté du 9-10-2008 (NOR : MENE0800796A)

#### Enseignements élémentaire et secondaire

##### Activités éducatives (RLR : 554-9)

Opération Pièces jaunes 2009

note de service n° 2008-134 du 6-10-2008 (NOR : MENE0800797N)

## Personnels

### Concours (RLR : 820-2d ; 820-2f ; 822-3)

Programmes des concours externes de l'agrégation et du CAPES - session 2009  
Rectificatif du 3-10-2008 (NOR : MENH0800398Z)

## Mouvement du personnel

### Nominations

Présidents des jurys des concours externes et internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants - session 2009  
Arrêté du 22-9-2008 (NOR : MENH0800774A)

### Nominations

Présidents des jurys des concours externes, des troisièmes concours et des concours internes du CAPES ainsi que des concours correspondants du CAFEP, du troisième CAFEP et du CAER - session 2009  
Arrêté du 22-9-2008 (NOR : MENH0800775A)

### Nominations

Présidents des jurys des concours externe et interne du CAPLP ainsi que des concours correspondants du CAFEP et du CAER - session 2009  
Arrêté Du 22-9-2008 (NOR : MENH0800776A)

### Nominations

Commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs d'administration centrale du MEN  
Arrêté du 6-10-2008 (NOR : MENA0800783A)

### Nominations

Commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques d'administration centrale du MEN  
Arrêté du 6-10-2008 (NOR : MENA0800784A)

### Nominations

Comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général  
Arrêté du 2-10-2008 (NOR : MENA0800773A)

## Informations générales

### Vacance de poste

Inspecteur de l'Éducation nationale compétent dans le domaine de l'adaptation scolaire et du handicap  
Avis du 7-10-2008 (NOR : MEND0800777V)

### Vacance de poste

Inspecteur de l'Éducation nationale compétent dans le domaine de l'adaptation scolaire et du handicap  
Avis du 7-10-2008 (NOR : MEND0800778V)

### Vacance de poste

Médecin scolaire au vice-rectorat des îles Wallis et Futuna  
Avis du 2-10-2008 (NOR : MENH0800781V)

### Vacances de postes

Infirmier(e)s à Wallis et Futuna  
Avis du 2-10-2008 (NOR : MENH0800780V)

## Organisation générale

# Administration centrale du MEN et du MESR

---

## Attributions de fonctions

NOR : MENA0800799A

RLR : 120-1

arrêté du 8-10-2008

MEN - ESR - SAAM A1

---

Vu. n° 87-389 du 15-6-1987, mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2004-317 du 8-4-2004 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.

---

**Article 1** - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGRH A1

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

**Au lieu de :**

Patrick Levy

**Lire :**

Philippe Christmann, administrateur civil, chargé des fonctions de sous-directeur à compter du 6 septembre 2008

- DGRH B1

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle et statutaires

**Lire :**

Dominique Ropital, conseillère d'administration scolaire et universitaire, secrétaire générale d'administration scolaire et universitaire, adjointe à la sous-directrice à compter du 1er septembre 2008

- DGRH D2

Bureau des moyens et des marchés

**Au lieu de :**

Olivier Guillou

**Lire :**

Gabrielle Fadiga, attachée principale de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, chef de bureau à compter du 1er octobre 2008

- DGRH C1-1

Bureau des études de gestion prévisionnelle

**Au lieu de :**

Rémi Gicquel

**Lire :**

Benoît Martin, attaché principal d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, chef de bureau à compter du 1er octobre 2008

- DE B1-1

Bureau des statuts, de la réglementation et de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences

**Au lieu de :**

Pascal Roinel

**Lire :**

Nicole Dhenain, attachée principale d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, chef de bureau à compter du 1er septembre 2008

- DEPP A4

Bureau des nomenclatures et répertoires

**Au lieu de :**

Isabelle Le Blond

**Lire :**

Philippe Raynaud, attaché principal statisticien de l'INSEE, à compter du 1er septembre 2008.

**Article 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Organisation générale

**Relations avec les associations**

---

## **Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

NOR : MENE0800787A

RLR : 160-3

arrêté du 2-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 octobre 2008, l'« Association française pour les enfants précoces » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Organisation générale

**Relations avec les associations**

---

## **Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

NOR : MENE0800788A

RLR : 160-3

arrêté du 2-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 octobre 2008, l'association « Raid aventure organisation » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Organisation générale

## Relations avec les associations

---

### **Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

NOR : MENE0800789A

RLR : 160-3

arrêté du 2-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 octobre 2008, l'agrément accordé à l'association « Union nationale des centres d'initiative pour l'environnement » qui apporte son concours à l'enseignement public, est étendu aux « centres permanents d'initiative pour l'environnement » pour une durée de cinq ans.

## Organisation générale

## Relations avec les associations

---

### **Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

NOR : MENE0800790A

RLR : 160-3

arrêté du 2-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 octobre 2008, l'« Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.



Organisation générale

**Relations avec les associations**

---

## **Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

NOR : MENE0800791A

RLR : 160-3

arrêté du 2-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 octobre 2008, l'« Association des lauréats de Zellidja » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

Organisation générale

**Relations avec les associations**

---

## **Agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

NOR : MENE0800792A

RLR : 160-3

arrêté du 2-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 2 octobre 2008, l'association « Action et documentation santé pour l'éducation nationale » qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

## Traitements et indemnités, avantages sociaux

### Indemnités propres à certaines fonctions

### Classement des collèges

NOR : MENE0800795A

RLR : 204-0c

arrêté du 9-10-2008

MEN - DGESCO B1-2

Vu D. n° 88-342 du 11-4-1988 mod. ; D. n° 2001-1174 du 11-12-2001 mod., not. art. 24 ; A. du 21-9-2006, mod. par arrêtés des 3-8-2007, 1-10-2007 et 1-10-2008

**Article 1** - Le classement des collèges fixé par l'arrêté du 21 septembre 2006 modifié, visé ci-dessus, est modifié comme suit :

**Article 2** - Sont classés en **deuxième catégorie**, à compter de la **rentrée 2009-2010**, les collèges suivants :

- Académie d'Aix-Marseille :

0040535K - Volx

0841086Z - Rosa Parks - Cavailon

- Académie de Bordeaux :

0333132A - Carbon-Blanc

0333133B - Cadaujac

0333134C - de l'Estey - Saint-Jean-d'Illac

- Académie de Créteil :

0772651N - Le Vieux chêne - Chessy

- Académie de Grenoble :

0260030S - Denis Brunet - Saint-Sorlin-en-Valloire

0383345E - Chatte

- Académie de Montpellier :

0342131G - d'Alco - Montpellier

0660866H - Jean Rous - Pia

- Académie de Nantes :

0720058X - Gabriel Goussault - Vibraye

0851560J - Alexandre Soljenitsyne - Aizenay

- Académie de Nice :

0831645M - Pierre Gassendi - Rocbaron

- Académie de Rennes :

0221028Y - Le Volozen - Quintin

- Académie de Rouen :

0763368Y - Lucie Aubrac - Isneauville

- Académie de Toulouse :

0820891Y - Montech

- Académie de Versailles :

0952114G - Collège n° 9 - Argenteuil

- Nouvelle-Calédonie :

9830626N - de Katiramona - Dumbéa.

**Article 3** - Sont classés en **troisième catégorie**, à compter la **rentrée 2009-2010**, les collèges suivants :

- Académie de Besançon :

0251949H - Lucie Aubrac - Doubs

- Académie de Bordeaux :

0470049Y - Anatole France - Villeneuve-sur-Lot

- Académie de Créteil :

0771621U - Honoré de Balzac - Nemours

- Académie de Dijon :  
0711323C - Les Epontots - Montcenis
- Académie de Montpellier :  
0342186S - Saint-André-de-Sangonis
- Académie de Nantes :  
0530005T - Volney - Craon
- Académie d'Orléans-Tours :  
0451665R - Villemandeur
- Académie de Poitiers :  
0171129K - André Dulin - Aigrefeuille-d'Aunis
- Académie de Rennes :  
0352691K - Andrée Recipon - Orgères
- Académie de Toulouse :  
0120011X - Marcillac-Vallon  
0310021E - Georges Brassens - Montastruc-la-Conseillère  
0311722D - Romain Rolland - Saint-Jean  
0312729Y - Aussonne
- Académie de Versailles :  
0910716J - Jean Mermoz - Savigny-sur-Orge  
0922578C - Georges Seurat - Courbevoie
- Académie de Guyane :  
9730373T - Paule Berthelot - Mana.

**Article 4** - Sont classés en **quatrième catégorie**, à compter de la **rentrée 2009-2010**, les collèges suivants :

- Académie d'Aix-Marseille :  
0132312T - André Malraux - Marseille 13ème
- Académie de Grenoble :  
0260032U - André Cotte - Saint-Vallier
- Académie de Nice :  
0830928H - Joseph d'Arbaud - Barjols
- Mayotte :  
9760094Y - de Dzoumogné - Bandraboua  
9760162X - de Kawéni - Mamoudzou  
9760308F - de Passamainty - Mamoudzou
- Polynésie française :  
9840024D - Bora-Bora.

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008  
Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

## Traitements et indemnités, avantages sociaux

### Indemnités propres à certaines fonctions

---

### Classement des lycées et écoles de métiers

NOR : MENE0800796A

RLR : 204-0c

arrêté du 9-10-2008

MEN - DGESCO B1-2

---

Vu D. n° 88-342 du 11-4-1988 mod. ; D. n° 2001-1174 du 11-12-2001 mod., not. art. 24 ; A. du 21-9-2006, mod. par arrêtés des 3-8-2007, 1-10-2007 et 1-10-2008

---

**Article 1** - Le classement des lycées et écoles de métiers fixé par l'arrêté du 21 septembre 2006 modifié, visé ci-dessus, est modifié comme suit :

**Article 2** - Sont classés en **troisième catégorie**, à compter la **rentrée 2009-2010**, les lycées suivants :

- Académie de Grenoble :

0261397C - Henri Laurens - Saint-Vallier

- Académie de Lyon :

0693446W - Cité scolaire internationale - Lyon 7ème.

**Article 3** - Sont classés en **quatrième catégorie**, à compter de la **rentrée 2009-2010**, les lycées suivants :

- Académie de Montpellier :

0660004W - Déodat de Séverac - Céret

- Académie de la Réunion :

9741051Z - Bras-Panon

9741270M - Bel-Air - Sainte-Suzanne

- Polynésie française :

9840386X - Papara.

**Article 4** - Sont classés en **quatrième catégorie exceptionnelle**, à compter de la **rentrée 2009-2010**, les lycées suivants :

- Académie de Montpellier :

0301654K - Geneviève de Gaulle-Anthonioz - Milhaud

- Académie de Toulouse :

0312290W - Henri Matisse - Cugnaux

- Polynésie française :

9840023C - de Taaoné - Pirae.

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

## Enseignements élémentaire et secondaire

### Activités éducatives

## Opération Pièces jaunes 2009

NOR : MENE0800797N

RLR : 554-9

note de service n° 2008-134 du 6-10-2008

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Depuis 1995, le ministère de l'Éducation nationale est un partenaire actif de la campagne Pièces jaunes, organisée par la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France en faveur des enfants et des adolescents hospitalisés. Grâce à cette campagne, la Fondation répond aux demandes des équipes hospitalières des services pédiatriques et développe des centaines de projets qui améliorent les conditions d'hospitalisation des jeunes patients. Près de 6000 projets ont ainsi été financés depuis 1990.

La prochaine campagne Pièces jaunes se déroulera **du 7 janvier au 7 février 2009**. Comme les années précédentes, les enseignants et leurs élèves sont invités à devenir « classe solidaire » dans le cadre d'une démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté et de découverte de l'hôpital. L'opération constitue en effet une occasion privilégiée d'aborder de manière concrète les notions de fraternité et de solidarité qu'il est possible de développer à l'égard des enfants hospitalisés. Elle permet aussi de parler de l'hôpital aux enfants bien portants, pour leur permettre de mieux cerner cet univers souvent inconnu et de créer un premier lien avec leurs camarades hospitalisés. La Fondation adressera un courrier à toutes les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat pour informer les enseignants de cette opération et leur proposer d'y participer. Ces derniers pourront s'inscrire par le biais du coupon réponse ou par internet à l'adresse <http://www.piecesjaunes.com> dès le début du mois de décembre 2008.

Afin d'accompagner les enseignants dans leur démarche pédagogique, un dossier est spécifiquement conçu par la revue Textes et documents pour la classe (T.D.C.) du Centre national de documentation pédagogique. Envoyé à toutes les classes solidaires à partir du mois de décembre, ce dossier sera aussi librement accessible en ligne sur le site du CNDP : <http://www.cndp.fr>

En plus du travail pédagogique réalisé en classe, l'ensemble des membres de la communauté éducative pourront naturellement s'associer aux événements organisés dans toute la France et développer des initiatives pendant la campagne. Les enseignants peuvent, par ailleurs, informer les élèves et leur famille de la possibilité de retirer dans les bureaux de poste une tirelire pour y déposer des pièces.

En 2008, plus de 32 000 classes sont devenues « classes solidaires » et ont ainsi contribué au succès de l'opération Pièces jaunes. En 2009, je forme le vœu qu'un nombre encore plus important d'enseignants et d'élèves s'associent à cette opération de solidarité envers les enfants et les adolescents hospitalisés.

Pour le ministre de l'Éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis Nembrini

## Personnels

## Concours

---

### Programmes des concours externes de l'agrégation et du CAPES - session 2009

NOR : MENH0800398Z  
RLR : 820-2d ; 820-2f ; 822-3  
rectificatif du 3-10-2008  
MEN - DGRH D1

---

Réf. : B.O. spécial n° 4 du 29-5-2008

---

#### Concours externes de l'agrégation

##### Grammaire

Page 37 - colonne de droite

**Dans le nota bene** : Pour l'épreuve écrite d'étude grammaticale des textes anciens et pour l'épreuve orale d'exposé de grammaire et de linguistique, le programme ne comporte que les textes suivants :

##### 2. Auteurs latins

**Au lieu de** : - Quinte-Curce, Histoires, tome II, livres VIII-X,

**lire** : - Quinte-Curce, Histoires, livre VIII.

#### Concours externes de l'agrégation et du CAPES

##### Langue vivante : arabe

Page 12 - colonne de droite

**Question 3** : La succession d'al-Rashid et la guerre civile à Bagdad vues par Tabari.

**Au lieu de** : année 176,

**lire** : année 186.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Présidents des jurys des concours externes et internes de l'agrégation et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés correspondants - session 2009

NOR : MENH0800774A

arrêté du 22-9-2008

MEN - DGRH D1

---

Vu A. du 30-6-2008

---

**Article 1** - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 30 juin 2008 nommant, pour la session 2009, les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs agrégés stagiaires de l'enseignement du second degré sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### Géographie

**Au lieu de :** Laurent Carroué, professeur des universités,

**lire :** Laurent Carroué, inspecteur général de l'Éducation nationale.

**Article 2** - Les dispositions de l'article 2 du même arrêté nommant les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs agrégés stagiaires de l'enseignement du second degré et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, sont complétées ainsi qu'il suit :

#### Arts : option arts plastiques

Éric Bonnet, professeur des universités.

**Article 3** - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 septembre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff



## Mouvement du personnel

### Nominations

## Présidents des jurys des concours externes, des troisièmes concours et des concours internes du CAPES ainsi que des concours correspondants du CAFEP, du troisième CAFEP et du CAER - session 2009

NOR : MENH0800775A

arrêté du 22-9-2008

MEN - DGRH D1

Vu A. du 30-6-2008

**Article 1** - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 30 juin 2008 nommant, pour la session 2009, les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (CAFEP-CAPES) sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### Arabe

**Au lieu de** : Élisabeth Vauthier, maître de conférences,

**lire** : Élisabeth Vauthier, professeur des universités.

#### Breton

**Au lieu de** : Ronan Calvez, maître de conférences,

**lire** : Ronan Calvez, professeur des universités.

#### Langue corse

**Au lieu de** : Marie Comiti, maître de conférences,

**lire** : Jean-Marie Comiti, professeur des universités.

#### Sciences de la vie et de la Terre

**Au lieu de** : Dominique Larrouy, professeur des universités,

**lire** : Dominique Larrouy, maître de conférences.

**Article 2** - Les dispositions de l'article 2 du même arrêté nommant, pour la session 2009, les présidents des jurys des troisièmes concours de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et des troisièmes concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (troisièmes CAFEP-CAPES) correspondants, sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### Anglais

**Au lieu de** : Sylvie Blavignac, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale,

**lire** : Daniel Leclercq, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional.

**Article 3** - Les dispositions de l'article 3 du même arrêté nommant, les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES) correspondants, sont modifiées ainsi qu'il suit :

#### Physique et chimie

**Au lieu de** : Daniel Secretan, inspecteur général de l'Éducation nationale,

**lire** : Frédéric Thollon, inspecteur général de l'Éducation nationale.

**Article 4** - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 septembre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Présidents des jurys des concours externe et interne du CAPLP ainsi que des concours correspondants du CAFEP et du CAER - session 2009

NOR : MENH0800776A  
arrêté du 22-9-2008  
MEN - DGRH D1

---

Vu A. du 30-6-2008

---

**Article 1** - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 30 juin 2008 nommant les présidents des jurys des concours externes d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP) et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (CAFEP-CAPLP) sont modifiées ainsi qu'il suit :

**Section génie civil : option construction et réalisation des ouvrages**

**Au lieu de :** Manuel Silveira, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,

**lire :** Thierry Kessenheimer, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional.

**Section hôtellerie-restauration :**

- option organisation et production culinaire

- option service et commercialisation

**Au lieu de :** Jacques Tuszynski, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional,

**lire :** M. Jack Tuszynski, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional.

**Article 2** - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 septembre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry Le Goff

## Mouvement du personnel

### Nominations

## Commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs d'administration centrale du MEN

NOR : MENA0800783A  
arrêté du 6-10-2008  
MEN - SAAM A2

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; D. n° 2006-1458 du 27-11-2006 modifiant D. n° 2 005-1228 du 29-9-2005 ; D. n° 2006-1760 du 23-12-2006 ; D. n° 2007-991 du 25-5-2007 ; A. du 14-9-2007 ; A. du 1-10-2007 ; A. du 19-2-2008

**Article 1** - L'article 1er de l'arrêté du 19 février 2008 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

#### Représentants titulaires

**Au lieu de** : Danielle Saillant, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation,

**lire** : Éric Becque, sous-directeur des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation.

#### Représentants suppléants

**Au lieu de** : Vincent Geffrin, chef du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et de la modernisation,

**lire** : Coralie Waluga, chef du bureau de la gestion prévisionnelle et du dialogue social au service de l'action administrative et de la modernisation.

**Au lieu de** : Danielle Archeriteguy, chef du bureau des ressources humaines de l'administration centrale à la DRHACG du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative,

**lire** : Marie-Line Morvan-Fischer, adjointe au chef du bureau des ressources humaines de l'administration centrale à la DRHACG du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

**Article 2** - Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye



## Mouvement du personnel

### Nominations

## Commission administrative paritaire nationale des adjoints techniques d'administration centrale du MEN

NOR : MENA0800784A  
arrêté du 6-10-2008  
MEN - SAAM A2

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; D. n° 2006-1458 du 27-11-2006 modifiant D. n° 2005-1228 du 29-9-2005 ; D. n° 2006-1761 du 23-12-2006 ; D. n° 2007-991 du 25-5-2007 ; A. du 14-9-2007 ; A. du 1-10-2007 ; A. du 7-3-2008

**Article 1** - L'article 1er de l'arrêté du 7 mars 2008 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

#### Représentants titulaires

**Au lieu de** : Danielle Saillant, sous-directrice des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation,

**lire** : Éric Becque, sous-directeur des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation.

#### Représentants suppléants

**Au lieu de** : Pierre Ihmaus, chef du bureau de l'impression et de la diffusion au service de l'action administrative et de la modernisation,

**lire** : Patricia Jannin, adjointe au sous-directeur de la logistique de l'administration centrale au service de l'action administrative et de la modernisation.

**Au lieu de** : Danielle Archeriteguy, chef du bureau des ressources humaines de l'administration centrale à la DRHACG du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative,

**lire** : Marie-Line Morvan-Fischer, adjointe au chef du bureau des ressources humaines de l'administration centrale à la DRHACG du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

**Article 2** - Le chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'Éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

## Mouvement du personnel

### Nominations

## Comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général

NOR : MENA0800773A  
arrêté du 2-10-2008  
MEN - SAAM A1

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 5-3-1996 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 22-12-2006, modifié par A. du 23-4-2007, A. du 27-8-2007, A. du 14-1-2008, A. du 10-3-2008, A. du 7-4-2008, A. du 19-6-2008 et A. du 4-8-2008

**Article 1** - L'article 1 - II de l'arrêté du 22 décembre 2006 portant désignation des membres du comité technique paritaire central institué auprès du secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est modifié comme suit :

#### Représentants de l'administration

- Titulaires

**Au lieu de** : Bernard Saint-Girons, directeur général de l'enseignement supérieur,

**lire** : Patrick Hetzel, directeur général de l'enseignement supérieur.

- Suppléants

**Au lieu de** : Alain Perritaz, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,

**lire** : Geneviève Guidon, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines.

**Article 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

## Informations générales

### Vacance de poste

## Inspecteur de l'Éducation nationale compétent dans le domaine de l'adaptation scolaire et du handicap

NOR : MEND0800777V

avis du 7-10-2008

MEN - DE B2-2

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (I.N.S. H.E.A.) recrute un(e) inspecteur(trice) de l'Éducation nationale compétent(e) dans le domaine de l'A.S.H.

Sous l'autorité de la directrice de l'Institut, en relation directe avec le directeur des études, il (elle) sera chargé(e) du développement et de la coordination administrative du service de formation permanente de l'Institut, et, à ce titre exercera ses fonctions en liaison avec les responsables pédagogiques des différentes actions. Il (elle) assumera, dans ce cadre, la responsabilité pédagogique de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de formation continue de l'Institut.

Il (elle) pourra être amené(e), en fonction de ses compétences administratives, pédagogiques et disciplinaires, à concourir aux enseignements dispensés dans le cadre des formations au CAPA-S.H., au 2.C.A.-S.H. et au D.D.E.E.A.S. et à participer à l'ensemble des actions de l'Institut.

Cet(te) inspecteur(trice) disposera de solides compétences didactiques dans un ou plusieurs domaines disciplinaires (mathématiques, langues...). Une expérience de l'enseignement dans le second degré sera appréciée. La capacité à travailler en équipe est indispensable.

Les personnels intéressés par ce poste devront adresser leur demande accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une enveloppe timbrée, à la fois par la voie hiérarchique et directement à la directrice de l'I.N.S. H.E.A. de Suresnes, 58-60, avenue des Landes, 92150, Suresnes (tél. 01 41 44 31 09 ; fax : 01 45 06 39 93) **dans un délai d'un mois** à compter de la date de la présente publication.

## Informations générales

### Vacance de poste

---

## Inspecteur de l'Éducation nationale compétent dans le domaine de l'adaptation scolaire et du handicap

NOR : MEND0800778V  
avis du 7-10-2008  
MEN - DE B2-2

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (I.N.S. H.E.A.) recrute un(e) inspecteur(trice) de l'Éducation nationale compétent(e) dans le domaine de l'A.S.H.

Sous l'autorité de la directrice de l'Institut, en relation directe avec le directeur des études, il (elle) sera amené(e), en fonction de ses compétences administratives, pédagogiques et disciplinaires, à concourir aux enseignements dispensés dans le cadre des formations conduisant au CAPA-S.H., au 2.C.A.-S.H. et au D.D.E.E.A.S. et à participer à l'ensemble des actions de l'Institut.

Cet(te) inspecteur(trice) disposera de solides compétences didactiques dans un ou plusieurs domaines disciplinaires (par exemple en mathématiques, en langues...). Il (elle) maîtrisera les aspects pédagogiques et psycho-cognitifs des apprentissages, sur les deux plans théorique et pratique. Une expérience de l'enseignement dans le second degré sera appréciée. De bonnes capacités relationnelles et l'aptitude à travailler dans un cadre collégial sont indispensables.

Les personnels intéressés par ce poste devront adresser leur demande accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une enveloppe timbrée, à la fois par la voie hiérarchique et directement à la directrice de l'I.N.S. H.E.A. de Suresnes, 58-60, avenue des Landes, 92150, Suresnes (tél. : 01 41 44 31 09 ; fax : 01 45 06 39 93) **dans un délai d'un mois** à compter de la date de la présente publication.

## Informations générales

### Vacance de poste

## Médecin scolaire au vice-rectorat des îles Wallis et Futuna

NOR : MENH0800781V

avis du 2-10-2008

MEN - DGRH C2-1

Un poste de médecin scolaire est créé au vice-rectorat de Wallis et Futuna à compter de la rentrée scolaire 2009.

La situation sanitaire et sociale de Wallis et Futuna engendre des problèmes spécifiques en matière de santé scolaire. L'exercice des fonctions sera donc sensiblement différent de la métropole : l'agent nommé sur ce poste exercera une mission de conseil sur toutes les questions à caractère médical et sanitaire, sur l'application de la politique sanitaire nationale et locale (lutte contre la dengue, etc.), sur la promotion de la santé en faveur des élèves, l'évaluation des actions conduites. Le titulaire de ce poste devra avoir un réel engagement sur le terrain, du fait de l'absence d'autre poste de médecin scolaire pour une population de 4 300 élèves (îles de Wallis et de Futuna) :

- organiser la détection précoce des difficultés lors de la visite médicale obligatoire des 5-6 ans ;
- réaliser un bilan de santé des élèves en classe de 3ème pour ceux qui se dirigent vers une voie professionnelle ;
- suivre les élèves signalés par les membres de l'équipe éducative ;
- mettre en place des dispositifs adaptés en cas d'évènement grave survenant dans la communauté scolaire ;
- agir en cas de maladies transmissibles survenues en milieu scolaire ;
- intervenir en urgence auprès d'enfants ou d'adolescents en danger ;
- aider à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ;
- suivre les élèves de la section sportive scolaire du lycée.

Le poste est à pourvoir à compter de la rentrée scolaire de février 2009.

Les candidatures revêtues de l'avis des autorités hiérarchiques, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, des deux dernières fiches de notation et du compte rendu d'entretien d'évaluation devront parvenir sur papier libre **au plus tard trois semaines** après la date de la présente publication, au ministère de l'Éducation nationale, direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau DGRH C2-1.

Les candidatures devront impérativement être complétées par la fiche de renseignements, jointe en annexe.

Un double de la candidature sera adressé, directement par le candidat, au vice-recteur de Wallis et Futuna [vr@ac-wf.wf](mailto:vr@ac-wf.wf)

Personne à contacter : Christian Patoz, vice-recteur des îles Wallis et Futuna [vr@ac-wf.wf](mailto:vr@ac-wf.wf)

La consultation recommandée du site internet du vice-rectorat offre un aperçu utile des conditions de vie et d'exercice sur le territoire : <http://www.ac-wf.wf>



**DEMANDE DE POSTE À WALLIS-ET-FUTUNA****SITUATION ADMINISTRATIVE**

NOM PATRONYMIQUE	PRÉNOMS	NOM D'USAGE	PHOTO

GRADE

DEPUIS LE :

ÉCHELON :

DEPUIS LE :

AFFECTATION :

DEPUIS LE :

ACADÉMIE :

**SITUATION PERSONNELLE**

NOM PATRONYMIQUE

PRÉNOMS

NOM D'USAGE

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION FAMILIALE :

ADRESSE PRINCIPALE :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays si résidence à l'étranger :

Téléphone :

Fax :

Mél. :

**VOTRE CONJOINT ou CONCUBIN**

NOM PATRONYMIQUE : PRÉNOMS : NOM D'USAGE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

DATE DE MARIAGE OU DE PACS :

PROFESSION :

SOUHAITEZ-VOUS FAIRE UNE DEMANDE DE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ?

SOUHAITEZ-VOUS FAIRE UNE DEMANDE DE POSTE DOUBLE ?

**ENFANTS À CHARGE**

NOMS PRÉNOMS DATE ET LIEU DE NAISSANCE Niveau scolaire

**ÉTAT DES SERVICES  
(en qualité de non-titulaire et titulaire)**

CORPS/GRADE	ÉTABLISSEMENTS	PÉRIODES

Interruption de service :

Avez-vous déjà effectué un séjour en COM ou à l'étranger ?

Si oui, année de retour :

---

## ÉLÉMENTS DE PROFIL

---

Diplômes obtenus :

Stages :

Travaux personnels :

Activités diverses :

**VŒUX (classés par ordre de préférence)**

N°	Code du vœu ou code COM	Intitulé du vœu

**OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DU CANDIDAT**

Fait à ....., le .....

Signature :

**AVIS OBLIGATOIRE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES SUR LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET LA MANIÈRE DE SERVIR DU CANDIDAT**

**Avis du chef d'établissement (ou de service)**

À ....., le .....

Le chef d'établissement  
(ou de service)

Libellé exact de l'établissement : .....

N° téléphone établissement : ..... N° fax établissement : .....

**Avis du recteur**

À ....., le .....

Le recteur

## Informations générales

## Vacances de postes

### Infirmier(e)s à Wallis et Futuna

NOR : MENH0800780V

avis du 2-10-2008

MEN - DGRH C2-1

#### 1) Infirmier(e) en résidence au collège de Lano

Le poste d'infirmier(e) du collège de Lano (île de Wallis) est à pourvoir à compter de la rentrée scolaire de février 2009. Il s'agit d'un poste mixte.

L'infirmier(e) sera également amené(e) à exercer ses missions dans un autre collège (Teesi) et dans les écoles primaires de l'île.

Le poste n'est pas logé.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'infirmière conseillère technique du vice-rectorat : [ve-sante-scolaire@ac-wf.wf](mailto:ve-sante-scolaire@ac-wf.wf).

#### 2) Infirmier(e) conseiller(e) technique du vice-recteur des îles Wallis et Futuna

Le poste d'infirmier(e) conseiller(e) technique du vice-recteur des îles Wallis et Futuna est à pourvoir à compter de la rentrée de février 2009.

Collaborateur direct du vice-recteur, il (elle) sera chargé(e) de conduire les études de besoins en matière de santé scolaire compte tenu des orientations définies par le vice-recteur à partir de données épidémiologiques, économiques, démographiques et sociales du territoire.

Il (elle) assurera la programmation, la coordination, l'animation et l'évaluation des actions décidées par le vice-recteur en collaboration avec le médecin scolaire, 3 infirmiers(es), 1 en poste à Futuna, 1 à Lano et 1 au lycée d'État de Wallis et l'agence de santé du territoire. Son action auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement favorisera la prise en compte de la dimension santé dans les projets d'école et d'établissement.

De plus, compte tenu de l'exiguïté du territoire, il (elle) aura en charge 1 collège et interviendra dans les écoles primaires de Wallis.

Outre un sens des relations humaines avéré, il (elle) devra posséder une grande capacité d'adaptation pour s'intégrer dans un environnement particulier et faire preuve d'une réelle disponibilité.

Ce poste conviendrait de préférence à un(e) infirmier(e) moniteur de secourisme de classe supérieure au fait des actions de promotion en matière de santé en milieu difficile.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Gérard Stassinnet, chef de cabinet, par télécopie au +681 72 20 40, par mél : ou tél. +681 72 15 22, décalage de + 10h (été) / + 11h (hiver) avec la métropole.

Le site internet du vice-rectorat sera utilement consulté, notamment sur les conditions de vie dans le territoire : <http://www.ac-wf.wf>

Les candidatures revêtues de l'avis des autorités hiérarchiques, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un CV, des trois dernières fiches de notation et de la fiche de renseignement jointe en annexe, devront parvenir sur papier libre **au plus tard trois semaines** après la date de la présente publication, au ministère de l'Éducation nationale, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1.

Un double de la candidature sera adressé directement par les candidats au vice-recteur des îles Wallis et Futuna [vr@ac-wf.wf](mailto:vr@ac-wf.wf)

## DEMANDE DE POSTE À WALLIS-ET-FUTUNA

### SITUATION ADMINISTRATIVE

NOM PATRONYMIQUE	PRÉNOMS	NOM D'USAGE	PHOTO

GRADE

DEPUIS LE :

ÉCHELON :

DEPUIS LE :

AFFECTATION :

DEPUIS LE :

ACADÉMIE :

### SITUATION PERSONNELLE

NOM PATRONYMIQUE

PRÉNOMS

NOM D'USAGE

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

SITUATION FAMILIALE :

ADRESSE PRINCIPALE :

Adresse :

Code postal :

Pays si résidence à l'étranger :

Fax :

Ville :

Téléphone :

Mél. :

**VOTRE CONJOINT ou CONCUBIN**

NOM PATRONYMIQUE : PRÉNOMS : NOM D'USAGE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

DATE DE MARIAGE OU DE PACS :

PROFESSION :

SOUHAITEZ-VOUS FAIRE UNE DEMANDE DE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ?

SOUHAITEZ-VOUS FAIRE UNE DEMANDE DE POSTE DOUBLE ?

**ENFANTS À CHARGE**

NOMS PRÉNOMS DATE ET LIEU DE NAISSANCE Niveau scolaire

**ÉTAT DES SERVICES  
(en qualité de non-titulaire et titulaire)**

CORPS/GRADE	ÉTABLISSEMENTS	PÉRIODES

Interruption de service :

Avez-vous déjà effectué un séjour en COM ou à l'étranger ?

Si oui, année de retour :



---

## ÉLÉMENTS DE PROFIL

---

Diplômes obtenus :

Stages :

Travaux personnels :

Activités diverses :

**VŒUX (classés par ordre de préférence)**

N°	Code du vœu ou code COM	Intitulé du vœu

**OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DU CANDIDAT**

Fait à ....., le .....

Signature :

**AVIS OBLIGATOIRE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES SUR LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET LA MANIÈRE DE SERVIR DU CANDIDAT**

**Avis du chef d'établissement (ou de service)**

À ....., le .....

Le chef d'établissement  
(ou de service)

Libellé exact de l'établissement : .....

N° téléphone établissement : ..... N° fax établissement : .....

**Avis du recteur**

À ....., le .....

Le recteur